

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°13/2026

Marchés publics : 1.1.9 : Travaux
Travaux de rénovation des peintures et plafonds de la salle communale

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le devis n° 266297 en date du 20 mai 2026 transmis par la société TOURNIER Mikael SARL relatif aux travaux de rénovation des peintures et plafonds de la salle polyvalente,
- Considérant la nécessité de procéder à la rénovation des plafonds, peintures murales et boiseries de la salle polyvalente communale afin d'assurer la conservation du bâtiment et d'améliorer les conditions d'accueil du public,
- Considérant que les prestations comprennent notamment la dépose et le remplacement de dalles de faux plafond, la remise en peinture des plafonds, murs, boiseries, portes et divers ouvrages annexes,
- Considérant que l'offre présentée par la société TOURNIER Mikael SARL répond aux besoins de la commune et présente des conditions financières satisfaisantes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer le devis n° 266297 en date du 20 mai 2026 présenté par la société TOURNIER Mikael SARL relatif aux travaux de rénovation des peintures et plafonds de la salle polyvalente.

ARTICLE 2 : Le marché est attribué à la société TOURNIER Mikael SARL, dont le siège social est situé 12 route de Cadalen – 81160 ARTHÈS.

Les prestations comprennent notamment :

- la mise en place et la dépose des moyens d'accès nécessaires au chantier,
- la dépose et le remplacement de dalles de faux plafonds,
- la préparation des supports,
- la mise en peinture des plafonds,
- la mise en peinture des murs,
- la mise en peinture des boiseries, portes et ouvrages annexes,
- l'ensemble des prestations décrites au devis accepté par la commune.

ARTICLE 3 : Le montant du marché est fixé à :

- 32 538,74 € HT ;
- soit 6 507,75 € de TVA ;

soit un montant total de 39 046,49 € TTC.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2026.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Albi Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 09 juin 2026

Le Maire,

Bernard DELBRUEL



Le Maire, certifie le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le..... notifié ou publié le, étant précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.